

Rapport de situation en matière d'égalité femmes-hommes 2024

I) LA COMMUNE EMPLOYEUR ET LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'EMPLOI

La commune de Pantin mène, depuis de nombreuses années, une politique volontariste concernant l'égalité professionnelle via des actions qui portent sur la qualité de vie au travail, la prévention des risques professionnelles, la diversité et l'égalité femme-homme.

La crise sanitaire a réaffirmé cet engagement en développant une nouvelle approche du travail et des organisations de travail dont le télétravail est le symbole. Cette nouvelle forme d'organisation interroge plus largement sur les pratiques managériales, les risques d'isolement, le droit à la déconnexion et à l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle.

L'approfondissement des mesures visant à renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie professionnelle est au centre de cette réflexion. C'est un marqueur fort dans la volonté continue de la collectivité d'améliorer la qualité du service public.

Dans cette perspective, un plan d'actions 2021-2023 qui découle du cadre réglementaire issu de la loi de transformation de la fonction publique du 06 août 2019 et d'un décret du 13 mars 2020 a été validé au Conseil Municipal du 18 mars 2021. Il s'articulait autour des 4 axes suivants :

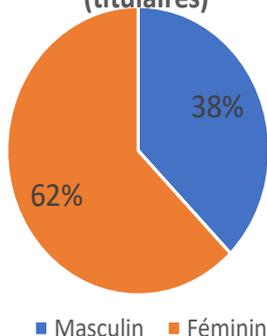
- Axe 1 : Évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération
- Axe 2 : Garantir l'égal accès aux cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique
- Axe 3 : Favoriser l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle/familiale
- Axe 4 : Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel et les agissements sexistes

Cette première partie du rapport consiste en la réalisation d'un état des lieux de la structure des effectifs et des emplois de notre collectivité, d'apprécier les effets des mesures RH inclusives mises en œuvre depuis le dernier rapport sur l'état de la collectivité et d'identifier les marges de progrès ainsi que les perspectives pour les années à venir.

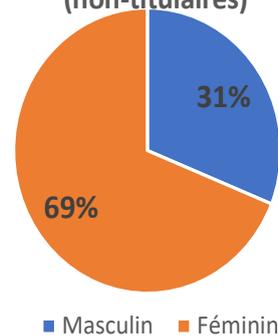
Un nouveau plan d'actions verra le jour prochainement pour les années à venir.

A) Photographie de la collectivité concernant les emplois permanents et les emplois non permanents

Répartition femmes-hommes des effectifs
(titulaires)

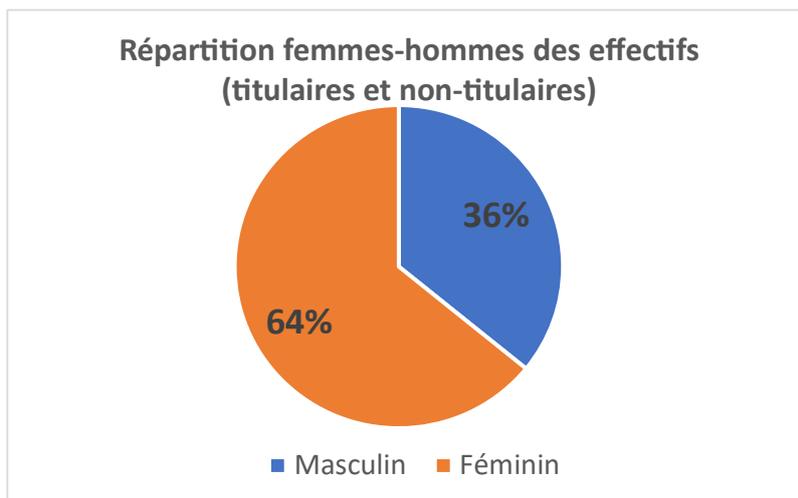


Répartition femmes-hommes des effectifs
(non-titulaires)





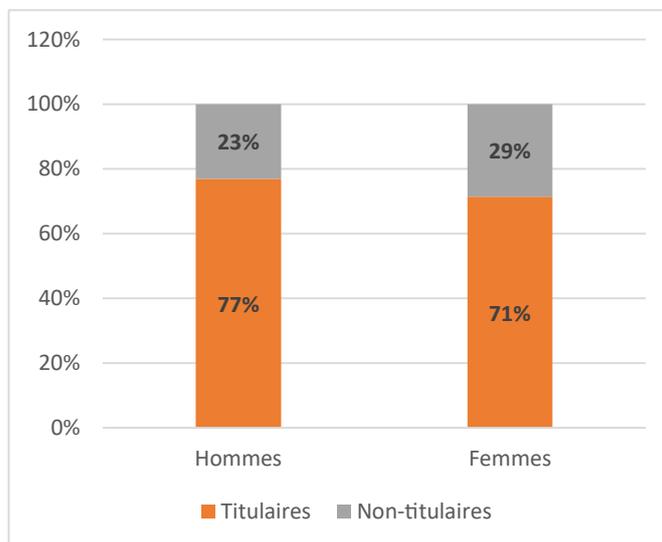
La collectivité compte 992 agents titulaires de la fonction publique dont 62 % de femmes et 360 contractuels dont 69 % de femmes.



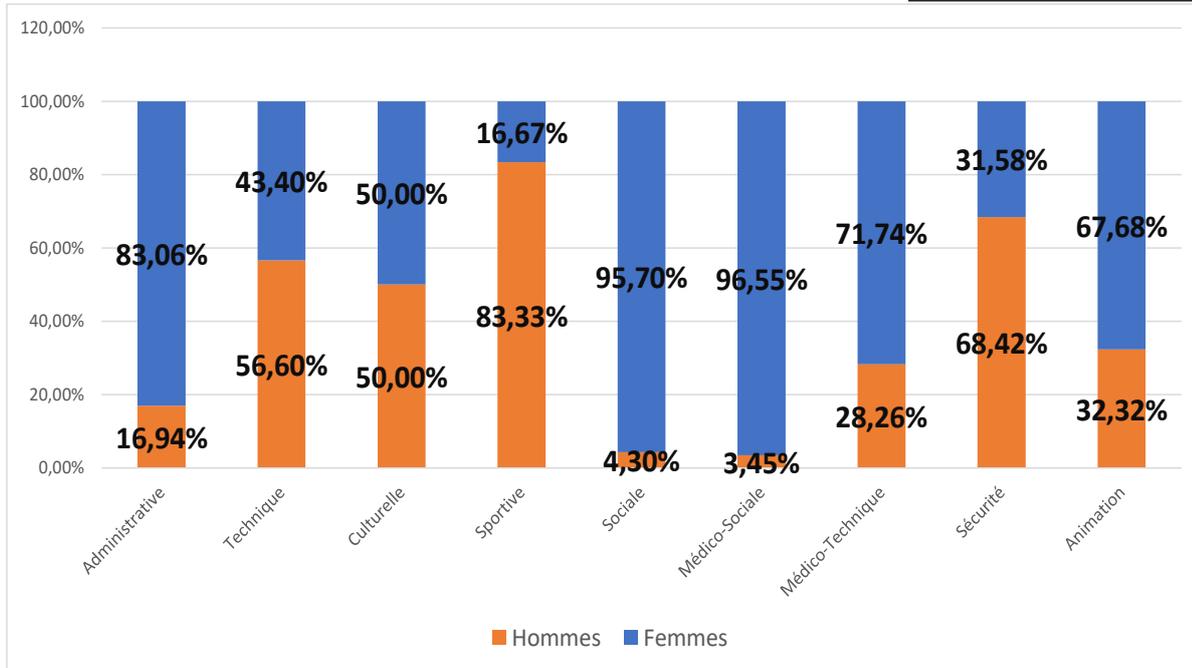
La collectivité, au 31 décembre 2023, comptait 1352 agents sur des emplois permanents dont 64 % de femmes soit **867** femmes.

La proportion de femmes sur emploi permanent est toujours supérieure de deux points comparativement à la structuration nationale au sein des collectivités (61% pour les communes). Notre collectivité reste dans la moyenne des communes de la Petite Couronne qui dénombraient en moyenne 64.4% de femmes en 2020.

71% des agents titulaires sont des femmes soit un peu plus de **6 points** par rapport au niveau national.



Conformément au statut général de la fonction publique territoriale, au 31 décembre 2023, les effectifs sont répartis en filières comme suit :



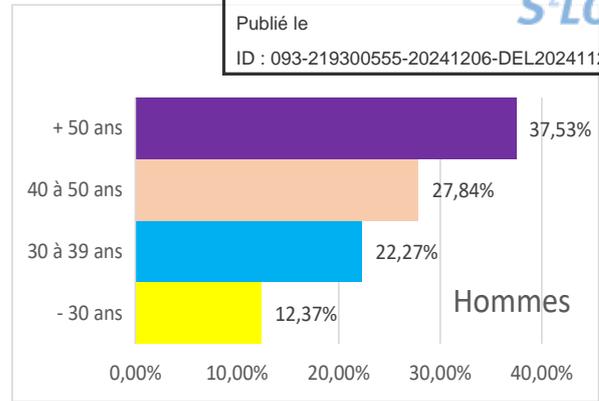
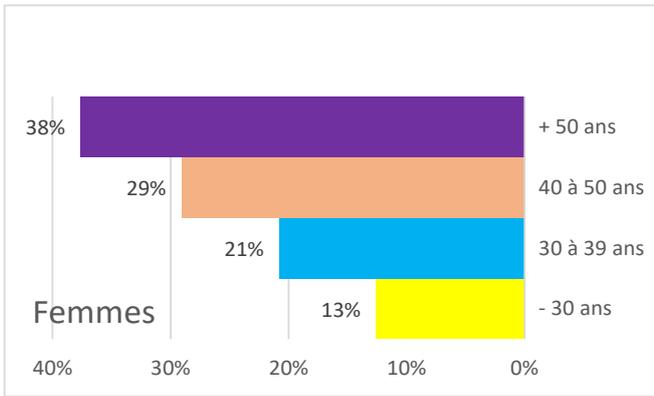
Certaines filières souffrent encore de difficultés en matière de parité, notamment la filière médico-sociale ou la filière sociale. Les taux communaux sont néanmoins conformes aux données nationales (année de référence 2022 en l'absence de données de référence mises à jour) :

- filière administrative : 82 % de femmes / 18 % d'hommes
- filière technique : 41 % de femmes / 59 % d'hommes
- filière animation : 71 % de femmes / 29 % d'hommes
- filière culturelle : 63 % de femmes / 37 % d'hommes
- filière sociale : 96 % de femmes / 4 % d'hommes
- filière médico-sociale : 96 % de femmes / 4 % d'hommes
- filière médico-technique : 74 % de femmes / 26 % d'hommes
- filière sportive : 28 % de femmes / 72 % d'hommes
- filière sécurité-police : 21 % de femmes / 79 % d'hommes

B) Pyramide des âges

Les effectifs de la collectivité vieillissent comme dans l'ensemble des collectivités territoriales. Seul 13% des effectifs féminins et masculins ont moins de 30 ans.

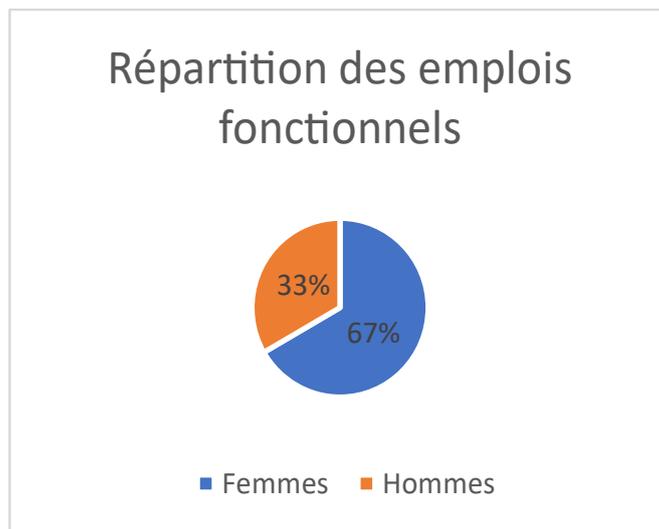
Avec 38% des agentes de la collectivité ayant plus de 50 ans, la collectivité doit prendre en compte le défi qu'impose la pyramide des âges, notamment en ce qui concerne les métiers à forte population de femmes, notamment les métiers administratifs, ou encore l'ensemble de la filière médico-sociale, ainsi que dans les structures d'accueil de jeunes enfants.



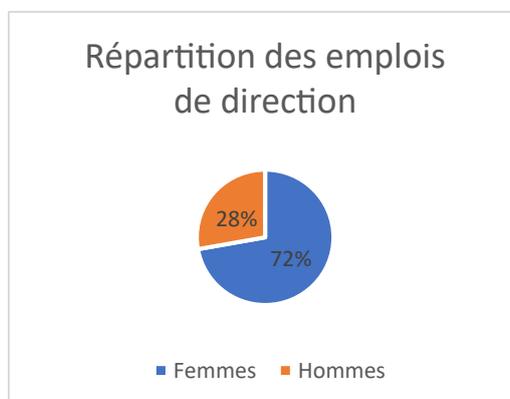
Au niveau national, l'âge moyen est de 43,9 ans pour les femmes et 43,6 ans pour les hommes. A Pantin, la moyenne d'âge est de 45 ans.

C) Emplois de direction

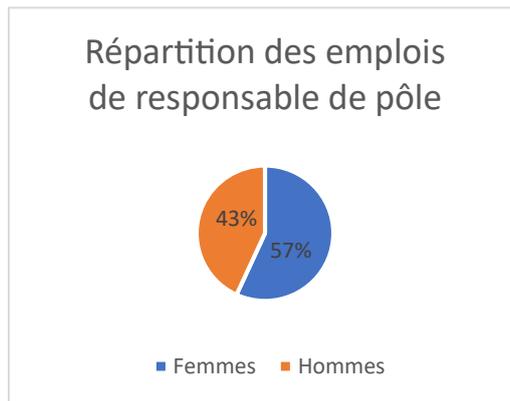
Il est à noter que la collectivité disposait jusqu'à octobre 2023 d'une direction générale totalement paritaire ; la part des femmes y est désormais supérieure à celle des hommes.



Les femmes représentent majoritairement le collectif de directions :



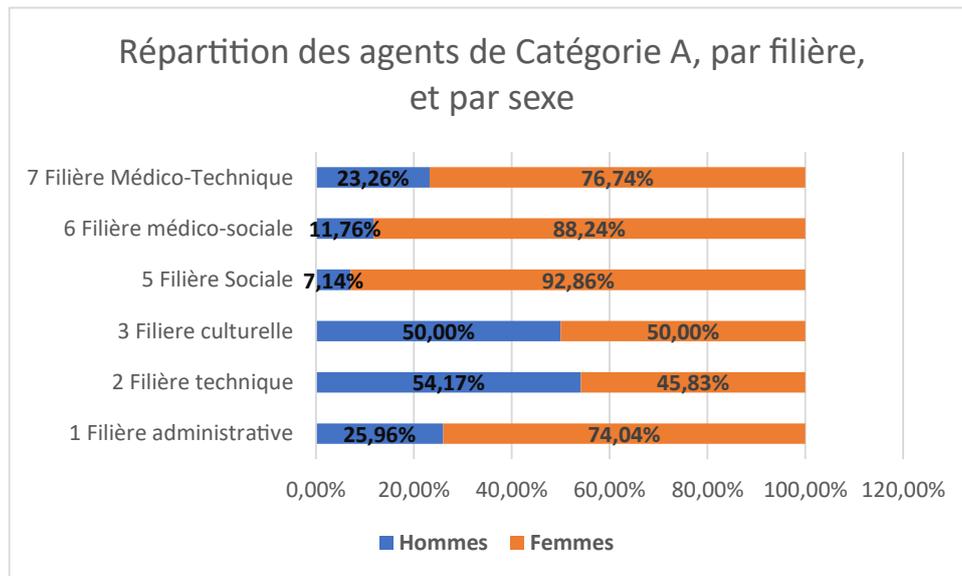
Les responsabilités de pôle sont également plus nettement occupées par des femmes :



Il est à noter qu'en la matière, la collectivité se distingue positivement des données nationales. Ainsi, et au niveau national, dans la fonction publique territoriale, les données sont les suivantes :

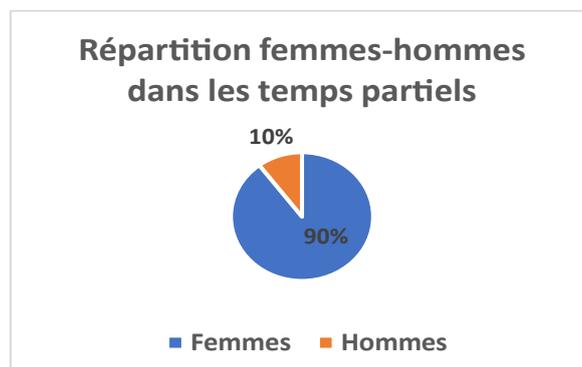
- Emplois d'encadrement supérieur et de direction : 35 % de femmes / 65 % d'hommes
- Emplois fonctionnels administratifs : 35 % de femmes / 65 % d'hommes
- Emplois fonctionnels techniques : 16,5 % de femmes / 83,5 % d'hommes

Le manque de mixité de certaines filières, exposé ci-après, se retrouve dans des proportions identiques en matière de répartition des catégories A :

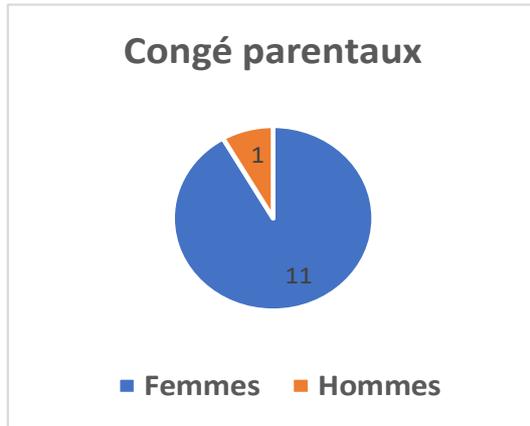


D) Temps partiel et congé parental

Le temps partiel est très majoritairement (90%) accordé aux femmes :



1 homme et 11 femmes ont par ailleurs sollicité des congés parentaux.



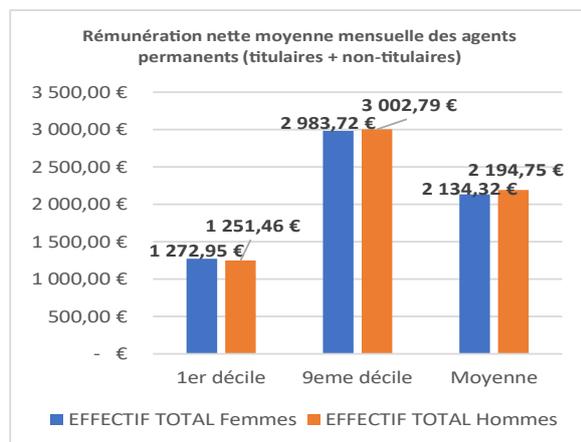
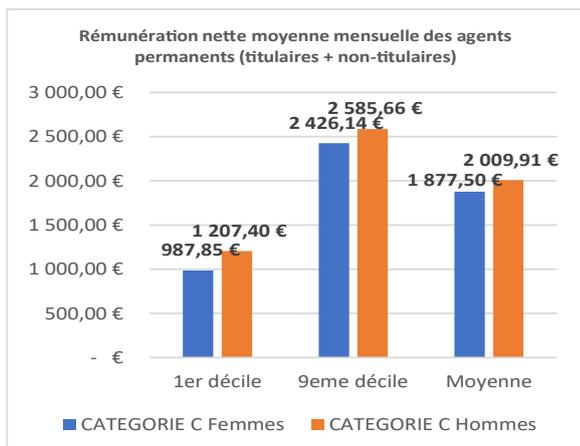
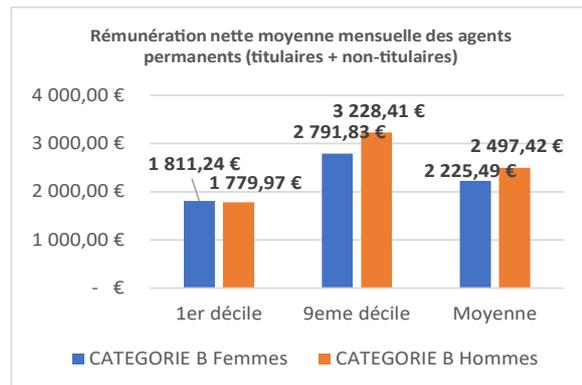
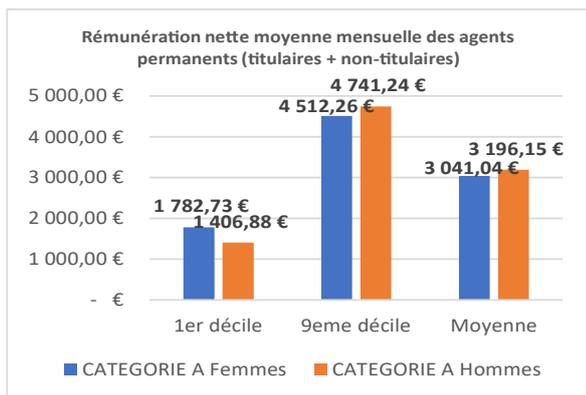
E) Conditions de rémunération et de carrière

Relevant de la fonction publique territoriale, la rémunération des agents communaux comprend :

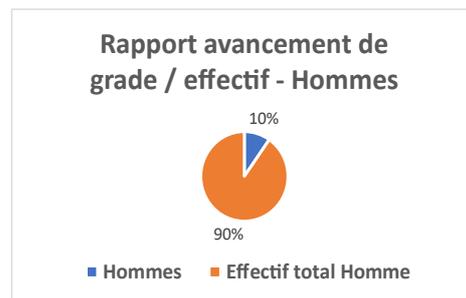
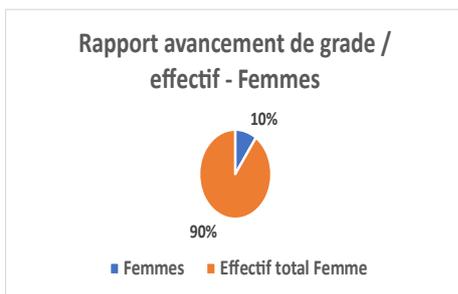
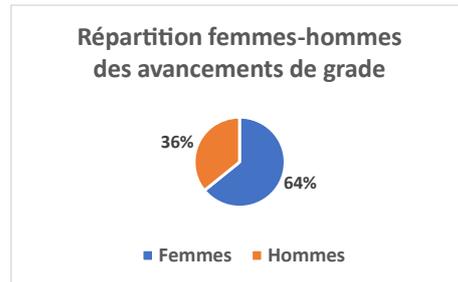
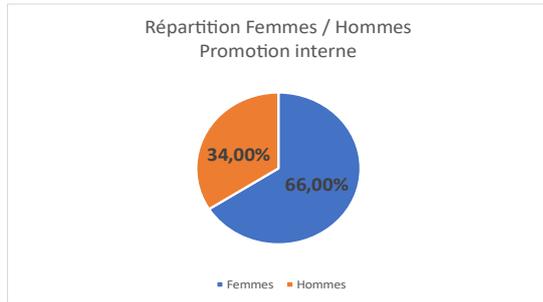
- le traitement de base, déterminé par rapport à une grille indiciaire, en fonction du grade et de l'échelon, fixée par décret,
- le régime indemnitaire, complément du traitement, défini par la collectivité et comprenant des primes et indemnités afférentes aux différents cadres d'emplois territoriaux.

Sur ces bases, la rémunération des fonctionnaires territoriaux obéit aux principes de parité et d'égalité de traitement, garantissant un égal salaire entre les femmes et les hommes relevant d'un même cadre d'emploi et justifiant d'une même ancienneté.

Malgré ce cadre, force est de constater qu'une **disparité reste importante** en matière d'écart salarial. Celle-ci s'explique en partie par les effets des temps partiels et des carrières incomplètes ou coupées, mais aussi par la composition des effectifs.



Concernant les déroulements de carrières, à savoir les avancements de grade et la promotion interne, la répartition entre femmes et hommes est ainsi faite :



F) Un index égalité Femmes / Hommes à 95/100

Un premier calcul de l'index a pu indiquer un taux de 93/100, mais il ne prenait pas en compte l'effet des promotions internes. C'est ainsi qu'après intégration de ces éléments, la taux est en réalité de 95/100.

COMMUNE DE PANTIN

Egalité professionnelle

Pour toutes questions relatives à l'index

dgcl-index@dgcl.gouv.fr

95/100

Contact: dgcl-index@dgcl.gouv.fr

>>> Documentation explicative

Score global	95/100	
1/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires	45/50	<i>Indicateur 1 calculable</i>
2/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les agents contractuels sur emploi permanent	15/15	<i>Indicateur 2 calculable</i>
3/ Écart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes (taux de promus / promouvables)	25/25	<i>Indicateur 3 calculable</i>
4/ Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations	10/10	<i>Indicateur 4 calculable</i>

II) LA COMMUNE, PORTEUSE DE POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ FEMME/HOMME

HOMMES

A – L'adoption du Plan d'actions en faveur de l'égalité

L'égalité femme/homme a été identifiée comme un axe transversal, prioritaire des politiques publiques de la municipalité.

En 2023, la commune de Pantin a choisi de poursuivre son engagement et de rendre plus visible son combat pour l'égalité femme/homme et la lutte contre les violences faites aux femmes et toutes formes de discriminations en plaçant cette cause au cœur de son action.

Outre le « e » symbolique ajouté au nom de la commune et dévoilé sur la carte des vœux 2023, la municipalité, d'ores et déjà engagée dans le combat pour l'égalité, a souhaité renforcer son engagement et proposer un plan d'action dans tous les domaines de la vie de la cité.

C'est ainsi que le conseil municipal a adopté le 16 mars 2023 son Plan en faveur l'Égalité, de la lutte contre les violences faites aux femmes et contre les discriminations.

Quatre priorités y ont été dégagées :

- agir sur les mentalités et s'engager dans la lutte contre le sexisme ordinaire et contre les discriminations
- protéger et accompagner les femmes victimes de violences, et lutter contre toutes les formes de discrimination
- faire de la commune un employeur exemplaire en matière d'égalité professionnelle et de conciliation vie professionnelle / personnelle
- faire de l'égalité femme-homme une ambition transverse à toutes les politiques publiques

Ces orientations sont déclinées en actions à mettre en œuvre dès l'adoption du Plan 2023 et marquent les intentions de la commune en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les violences et les discriminations. Ces intentions ne sont pas limitatives et pourront être affinées et précisées par les instances municipales.

Elles sont donc rappelées ici :

- Formation des élus de la majorité sur les politiques locales d'égalité et de lutte contre les violences faites aux femmes avec le Centre Hubertine Auclert
- Formation des agents sur les enjeux d'égalité et des violences sexistes et sexuelles avec le Centre Hubertine Auclert
- Sensibilisation dès le plus jeune âge aux questions de genre, d'égalité ; interventions sur le consentement, la place des femmes, le corps
- Renforcement de la convention « Un toit pour elle » ; facilitation de l'accès au logement des victimes de violences
- Création d'un centre d'hébergement d'urgence municipal
- Mise en place d'un réseau municipal « victimes et femmes victimes de violences » dans le cadre du CLSPD
- Création de la Maison des femmes
- Création de la Maison des fiertés
- Renforcement du plan d'actions pluriannuel en matière d'égalité
- Modification du marché de ménage dans les bureaux et structures municipales pour des interventions en journée
- Mise en place d'un congé menstruel
- Semaine de l'égalité
- Instauration de nouveaux critères dans l'attribution des subventions
- Organisation d'un événement sur l'égalité femmes-hommes

- Conventonnement avec l'Agence pour l'Education par le Sport
- Partenariat avec l'ensemble des professeurs d'EPS des collèges de au féminin
- Encouragement de la pratique libre et des cours collectifs sur l'espace public, en lien avec les associations du territoire
- Poursuite de la dénomination des noms de rues et d'équipements
- Promotion du réseau de bibliothèques en tant que relai d'information et de sensibilisation sur l'égalité femmes-hommes
- Distribution de protections hygiéniques
- Interventions dans les classes pour lutter contre les stéréotypes
- Poursuite des balades urbaines ; poursuite des marches exploratoires
- Recours systématique à une expertise spécifique égalité dans les groupements de maîtrise d'œuvre sur les QPV
- Poursuite du travail avec les cafés et commerces de certains quartiers pour favoriser l'accueil des femmes
- Adaptation des toilettes de surface égale pour les femmes et les hommes dans les constructions neuves et augmentation des toilettes publiques

B – Des actions concrètes au service de l'égalité femmes-hommes

• LA SEMAINE DE L'ÉGALITÉ - MARS 2024

À travers sa « Semaine de l'égalité », Pantin ouvre chaque année une fenêtre sur son engagement et ses actions politiques et sociales en faveur de l'égalité femmes-hommes. L'édition 2024 a profité du passage de la flamme Olympique et Paralympique à Pantin pour proposer, chaque jour, un événement, une conférence ou un atelier en lien avec le sport. Durant ces 6 jours, l'égalité femmes-hommes fut au cœur de la ville de Pantin : l'occasion pour toutes et tous de se retrouver, échanger, débattre et s'engager.

Sport

Sessions de fitness

Réservées aux femmes. Par l'association Urban Sport Pantin.

- Mercredi 6 mars de 14h à 16h
 - Maison de quartier du haut et Petit-Pantin, antenne du Haut-Pantin, 42/44 rue des Pommiers
- Mercredi 6 mars de 17h à 19h
 - Maison de quartier des Courtillières, 1 avenue Aimé Césaire

Séance de corde à sauter / Fitness

Par l'association Sine Qua Non. A cette occasion, les agrès sportifs à destination des femmes et des personnes à mobilité réduite ont été inaugurés par le Maire de Pantin.

- Mercredi 6 mars de 17h30 à 19h
 - Devant le théâtre du Fil de l'eau, 20 rue Delizy

Atelier d'initiation au self-défense

Réservé aux femmes. Association Pas Si Loin.

- Vendredi 8 mars de 19h30 à 21h00
 - Atelier de l'association Pas si Loin, 1 rue Berthier

Les Jeux Olympiques et Paralympiques débarquent à Pantin

Présentation des parcours de deux sportives de haut-niveau : Fatia Benmessahel (boxeuse) et Carolle Zahi (sprinteuse).

- Samedi 9 mars de 15h à 17h
 - Maison de quartier Mairie-Ourcq, 12 rue Scandicci

Course à pied de 6 ou 10 km

Au-delà du défi sportif, la Sine Qua Non Run a invité les femmes et les hommes à se mobiliser pour mettre fin aux violences sexistes et sexuelles auxquelles les femmes sont trop souvent confrontées dans leur pratique du running mais aussi dans leur vie au quotidien.

Avec l'association *Sine Qua Non Run*.

- Samedi 9 mars à partir de 16h
 - Place de la Pointe

Bien-être

Séance de sophrologie

Cette séance fut l'occasion pour les femmes présentes de s'accorder un moment de relaxation et de bien-être, mêlant yoga et méditation.

Avec l'association *Les Joies de la Sophro*.

- Lundi 4 mars de 16h30 à 17h30
 - Maison de quartier Mairie-Ourcq, 12 rue Scandicci

Atelier d'art-thérapie

Les participant.es ont pu participer à un véritable moment de lâcher prise artistique autour du thème du « respect ».

Avec *Anne Fortier*, art-thérapeute Pantinoise.

- Mardi 5 mars de 14h à 16h
 - Maison du projet de l'Îlot 27, 25 rue Auger

Atelier Cercle olfactif

Un atelier tout en douceur qui a permis aux femmes de profiter d'un moment pour elles.

Avec *Aurélie Butaye*, olfacto-thérapeute pantinoise.

- Vendredi 8 mars de 15h30 à 16h30
 - Maison des femmes, 27 rue Pasteur

Art et culture

Fresque

Présentation de la fresque, réalisée par les femmes accompagnées par la Maison des femmes de Pantin et l'association Nénuphar, autour d'un goûter convivial.

- Lundi 4 mars de 14h à 16h
 - Maison des femmes, 25/27 rue Pasteur

Sportives ! Le sport au féminin : une exposition photographique

La ville a proposé aux Pantinois et Pantinoises de plonger dans l'univers photographique d'Éric Mistler. Passionné de sport, il photographie des athlètes amateurs en pleine action. Sprinteuse, nageuse, para canoëiste... Une belle mise en valeur, en noir et blanc, avant les Jeux Olympiques et Paralympiques de cet été.

- Du 1er au 29 mars sur les grilles de l'hôtel de ville, 45 avenue du Général Leclerc
- Vernissage jeudi 7 mars à 18h
 - Devant les grilles de l'hôtel de ville, suivi d'un pot dans le salon d'honneur de l'hôtel de ville

Projection du film *Je danserai si je veux* de Maysaloun Hamoud

Layla, Salma et Nour, trois jeunes femmes palestiniennes, partagent un appartement à Tel Aviv. En quête de liberté, elles se battent pour leurs droits contre l'avis de leurs familles respectives et d'une société ultraconservatrice.

Projection suivie d'un débat avec *Nitzan Perelman*, doctorante en sociologie politique.

- Jeudi 7 mars à 20h00
 - Atelier de l'association Pas Si Loin, 1 rue Berthier

Ciné/Débat

Diffusion du documentaire *Je vous salue salope, la misogynie au temps du numérique*, de Léa Clermont-Dion et Guylaine Maroist. *Sur deux continents, quatre femmes sont victimes de cyberviolences. Abandonnées par les forces de l'ordre, la classe politique et les géants du web qui engrangent des milliards avec la haine, elles décident de se battre et de ne plus se taire.*

En partenariat avec le collectif *Nous Toutes 93* et en présence de *Laure Salmona*, cofondatrice de *Féministes contre le cyberharcèlement* et co-autrice de *Politiser les cyberviolences*.

- Vendredi 8 mars à 20h15
 - Ciné 104, 104 avenue Jean Lolive

Rencontres

Le Van Info Femmes est à Pantin !

Le Van Info Femmes était présent à Pantin afin de promouvoir la mixité et l'égalité femmes-hommes dans le sport et échanger sur le fléau des violences sexistes et sexuelles dans le milieu sportif.

Avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du 93 (CIDFF).

- Mardi 5 mars de 14h à 17h
 - Place Olympe de Gouges

Cercle de parole

Les participantes ont partagé un moment d'échange et d'émotion durant toute une après-midi.

Avec les associations Nénuphar et Marici.

- Jeudi 7 mars de 14h à 16h
 - Maison des femmes, 27 rue Pasteur

Café des mamans

Un rendez-vous tout en sororité. Les mamans ont ainsi eu l'occasion de se confier et de partager leurs éventuelles interrogations relatives à l'éducation de leurs enfants.

Avec l'association Pantin Family.

- Vendredi 8 mars de 10h à 12h
 - Maison des femmes, 27 rue Pasteur

Conférences

Prévention des violences sexistes et sexuelles dans le sport

Les violences sexistes et sexuelles dans le milieu du sport sont réelles. À l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, la ville de Pantin a souhaité organiser une table ronde visant à réfléchir collectivement aux mesures pouvant être mises en place pour prévenir ces violences.

Avec Cécile Riou-Batista, secrétaire générale adjointe de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH) ; Isabelle Debré, présidente de l'association l'Enfant Bleu et Simon Latournerie, directeur général adjoint de l'association Colosse aux pieds d'argile.

- Lundi 4 mars de 10h à 12h
 - Salon d'honneur de l'hôtel de ville, 45 avenue du Général Leclerc

L'endométrieose : quels accompagnements possibles ?

Maladie longtemps ignorée, parfois très difficile à vivre au quotidien, l'endométrieose touche 1 personne menstruée sur 10. De nombreuses associations se sont engagées dans un travail de sensibilisation, d'information et d'accompagnement. Cette conférence a ainsi permis de faire un état des lieux des différents dispositifs existants pour aider les femmes atteintes de cette maladie.

Avec Marie-Rose Galès, militante et autrice, Jehanne Dussert, présidente et fondatrice de l'association Comprendre l'endométrieose et Hélène Betou directrice des Ressources humaines de la ville de Pantin.

- Mardi 5 mars de 10h à 12h
 - Salon d'honneur de l'hôtel de ville, 45 avenue du Général Leclerc

Les féministes sont-elles des révolutionnaires comme les autres ?

Conférence sur l'histoire des luttes féministes depuis la Révolution française.

Avec l'association Canal historique et Mathilde Larrère, enseignante chercheuse en histoire, spécialiste du XIXème siècle.

- Mardi 5 mars à 19h30
 - Cantine de l'association Pas Si Loin, 36 rue Cartier-Bresson

Ateliers de concertations

La féminisation des équipements municipaux

La municipalité poursuit ses engagements en faveur de l'égalité femmes-hommes par la mise en place d'une grande concertation sur la féminisation de 10 équipements municipaux. En amont de cette concertation, il a fallu réfléchir à une liste de noms pour la maison de quartier du Haut et Petit-Pantin.

Avec la maison de quartier du Haut et Petit-Pantin et le Pôle Démocratie locale de la ville.

- Jeudi 7 mars à 18h00

- Maison de quartier du Haut et Petit-Pantin, antenne de Pommiers

Faire place tous et toutes ensemble !

Comment faire des espaces publics du quartier des Quatre-Chemins des lieux de vie conviviaux et accueillants pour tous et toutes ? Les habitants et habitantes du quartier ont démontré ensemble que d'autres usages et aménagements de l'espace public étaient possibles.

Un temps d'échange et d'écoute avec l'association Umarell.

- Samedi 9 mars de 15h à 18h
 - Devant l'atelier de l'association Pas Si Loin, 1 rue Berthier

Soirée

Soirée de clôture

Pour clore cette Semaine de l'égalité, la maison de quartier des Courtilières a accueilli les habitantes et habitants de la ville à un événement festif (spectacle stand up, quizz droit des femmes avec des lots à gagner, photobooth, DJ set).

- Samedi 9 mars à partir de 19h
 - Maison de quartier des Courtilières, 1 avenue Aimé Césaire

- **LA MISE EN PLACE DE DISTRIBUTEURS DE PROTECTIONS HYGIÉNIQUES GRATUITES**

Depuis septembre 2023, 23 équipements publics municipaux sont équipés de distributeurs de protections hygiéniques gratuites. 4 autres équipements municipaux en seront équipés en 2025. Cette action permet de lutter contre une réelle inégalité sociale, caractérisée par le coût de ces protections et la difficulté pour certaines femmes d'y accéder.

Depuis la fin de l'année 2023, des culottes menstruelles sont également distribuées par le CCAS de la ville aux femmes en situation de grande précarité.

- **L'EXPÉRIMENTATION DU CONGÉ MENSTRUEL**

Une première phase d'expérimentation a été lancée au 1er février 2024. Cette expérimentation a concerné quatre directions : la direction des relations avec les usagers, la direction de l'habitat, du logement et du foncier, la direction du développement urbain et de la transition écologique et la direction des ressources humaines.

Dans ces quatre directions, 67 agentes étaient susceptibles d'avoir recours à ce dispositif.

Au 17 juin 2024, aucune agente n'a sollicité d'autorisation spéciale d'absence liée au congé menstruel.

Depuis septembre 2024, l'expérimentation a été étendue, après le 1^{er} bilan, à d'autres départements et directions, avec l'ambition d'être étendue au 1^{er} janvier 2025 à tous les pôles. L'expérimentation dans ce cadre a permis d'obtenir les certificats médicaux pour quelques quelques agentes, au soutien de jours d'Autorisations spéciales d'absence (ASA). Le format du certificat médical a ainsi pu être légèrement adapté et étendu aux pathologies entraînant des règles douloureuses.

Parallèlement, dans le cadre de la mise en place de l'expérimentation du congé menstruel, un questionnaire a été diffusé auprès des agentes de la ville afin d'avoir une photographie des personnes potentiellement concernées par ce dispositif et de déterminer leurs besoins. 171 personnes ont répondu à ce questionnaire, de manière anonyme.

5 grandes orientations se sont ainsi dégagées :

- le sujet mobilise et la connaissance des congés menstruels est importante parmi les répondantes, et les réserves émises sont peu nombreuses (20 % des sondées, qui ne souhaitent pas révéler la cause de leur absence ou ont peur de la stigmatisation)
- concernant la situation médicale vécue par les répondantes, les règles « douloureuses » sont largement majoritaires, à plus de 60 % des sondées
- 25 personnes révèlent des pathologies avérées (15 % du nombre total de réponses) et prises en charge par un professionnel de santé
- le télétravail semble plébiscité pour aménager cette période de règles douloureuses, alors que les aménagements horaires le sont moins
- l'information et la sensibilisation à sa propre santé, aux moyens de plus souffrir, et aux réalités des pathologies incapacitantes sont nécessaires dans l'organisation.

Une sensibilisation des personnels, animée par l'association ENDOmind, aura lieu en 2025.

- **RÉSERVER DES LOGEMENTS SOCIAUX POUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES, EN ACCORD AVEC LES BAILLEURS**

Les violences faites aux femmes et à leurs enfants sont un fléau social nécessitant une réponse collective et une approche globale et pluridisciplinaire. Dans le cadre de sa politique publique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, la commune est pleinement engagée dans la lutte contre ces violences.

En moyenne, chaque année, 160 victimes de violences conjugales sont suivies par le service social de la commune. Depuis janvier 2024, date d'ouverture de la Maison des femmes de Pantin, 285 femmes se sont rendues au sein de la structure.

Disposer d'un logement sûr et pérenne est une étape importante dans la reconstruction des femmes victimes et marque bien souvent la sortie effective et durable de ces violences.

Fort de ce constat, la ville de Pantin a signé 7 conventions avec les principaux bailleurs présents sur son territoire : Pantin Habitat, Seine-Saint-Denis habitat, ICF Habitat et Seqens, Immobilière 3F et Vilogia. Ces conventions permettent ainsi aux femmes victimes de violences suivies par le service social de la ville ou la maison des femmes de Pantin, de se voir attribuer des logements du parc social de la commune ou des communes limitrophes, si les circonstances l'exigent (sous conditions cumulatives : avoir déposé plainte, avoir entamé des démarches de séparation avec le conjoint violent, etc.).

- **ENCOURAGER LA PRATIQUE LIBRE DU SPORT POUR LES FEMMES DANS L'ESPACE PUBLIC**

Depuis septembre 2023, des sessions collectives de renforcement musculaire dans l'espace public sont proposées par l'association Sine Qua Non. Un groupe d'une dizaine de femmes se réunit ainsi chaque mardi à 19h dans l'un des quatre quartiers de Pantin afin de pratiquer une activité physique et se (ré)approprier l'espace public.

- **POUR UN ESPACE D'INFORMATION ET DE PRISE EN CHARGE DES FEMMES À PANTIN : LA MAISON DES FEMMES**

La ville de Pantin a souhaité porter un message fort pour l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les violences faites aux femmes en créant un lieu unique à destination de toutes les femmes, quelle que soit leur situation ou leurs conditions de ressources : la maison des femmes de Pantin. Il s'agit d'un dispositif de coordination des professionnel·le·s de terrain dédié à l'information et la prise en charge des femmes.

- **Les locaux**

Les locaux se situent au **25/27 rue Pasteur** à Pantin. Ils sont adaptés aux personnes à mobilité réduite (PMR) et assurent la confidentialité des échanges.

Leur agencement est le suivant :

- Un espace d'accueil / attente
- Un bureau fermé pour la responsable de la structure
- Un fermé bureau pour les entretiens individuels (permanences juridiques et psychologiques)
- Une salle de réunion / convivialité (avec un espace enfants et un coin cuisine)
- Un local pour les archives
- Des sanitaires

- **Présentation de la structure**

La maison des femmes de Pantin offre un **accueil inconditionnel à toutes les femmes**, majeures comme mineures, quelle que soit leur situation ou leur condition de ressources.

Ce lieu unique propose notamment :

- Un **accueil**, une **écoute**, une **information** et une **orientation**
- Un **accompagnement spécifique** pour les femmes majeures victimes de toutes formes de violences
- Des **ateliers** et **événements** thématiques

➤ *L'accueil et l'ouverture de la structure*

La Maison des femmes de Pantin est ouverte au public du **lundi au vendredi de 09h00 à 17h00**.

La personne chargée de l'accueil du public a pour missions d'accueillir et donner une première information aux usagères, fixer des rendez-vous avec les professionnelles de la structure, actualiser l'affichage et les informations mises à la disposition du public, mais aussi orienter, si besoin, les personnes reçues vers les partenaires locaux.

➤ *La prise en charge proposée*

La maison des femmes de Pantin propose une **prise en charge** pluridisciplinaire, gratuite et confidentielle aux **femmes victimes de toutes formes de violences** à travers :

- Deux permanences juridiques
 - ❖ 1 tenue par une juriste du CIDFF 93, association spécialisée dans l'accompagnement des femmes victimes de violences (tous les mercredis matin)
 - ❖ 1 tenue par un panel d'avocates Pantinoises membres de la commission « Violences » du barreau de Seine-Saint-Denis (tous les vendredis matin)
- Une permanence en psychotraumatisme, tenue par une psychologue clinicienne de l'Institut de victimologie (tous les lundis matin)

Par ailleurs, les femmes victimes de violences peuvent **déposer plainte directement au sein de la maison des femmes**. En effet, les policiers **et policières** de la Brigade Locale de Protection des Familles (BLPF) peuvent se rendre, sur sollicitation des professionnelles de la maison des femmes, au sein de la structure, en civil, pour recueillir les plaintes de femmes victimes et engager les premières investigations. Les professionnelles de la MDF peuvent contacter la BLPF via une ligne téléphonique dédiée, qui a été mise en place par le commissariat de Pantin.

En plus des permanences ci-dessus mentionnées, la maison des femmes de Pantin propose chaque mois :

- Une **réunion d'information collectives** sur l'insertion socio-professionnelle animée par le CIDFF 93 (tous les premiers vendredis du mois)
- Un **cercle de parole** animé par les associations *Nénupahr* et *Marici*
- Un **cercle d'expression libre** animé par l'association *Marici*
- Des **séances de sophrologie** animées par une sophrologue de l'association *Les Joies de la Sophro*
- Un **atelier d'art-thérapie & hypnose** animé par une art-thérapeute et une hypno-praticienne

- Un **atelier d'accompagnement à la parentalité** animé par une membre de l'association *Pantin Family*
- Un atelier **santé des femmes**, animé par une médecin du CMS Ténine
- Un atelier **gestion des émotions**, animé par une ostéopathe
- Un atelier **sociolinguistique**, animé par une professeure FLE
- Des **événements / ateliers divers** tout au long de l'année : dans le cadre du 8 mars et du 25 novembre notamment

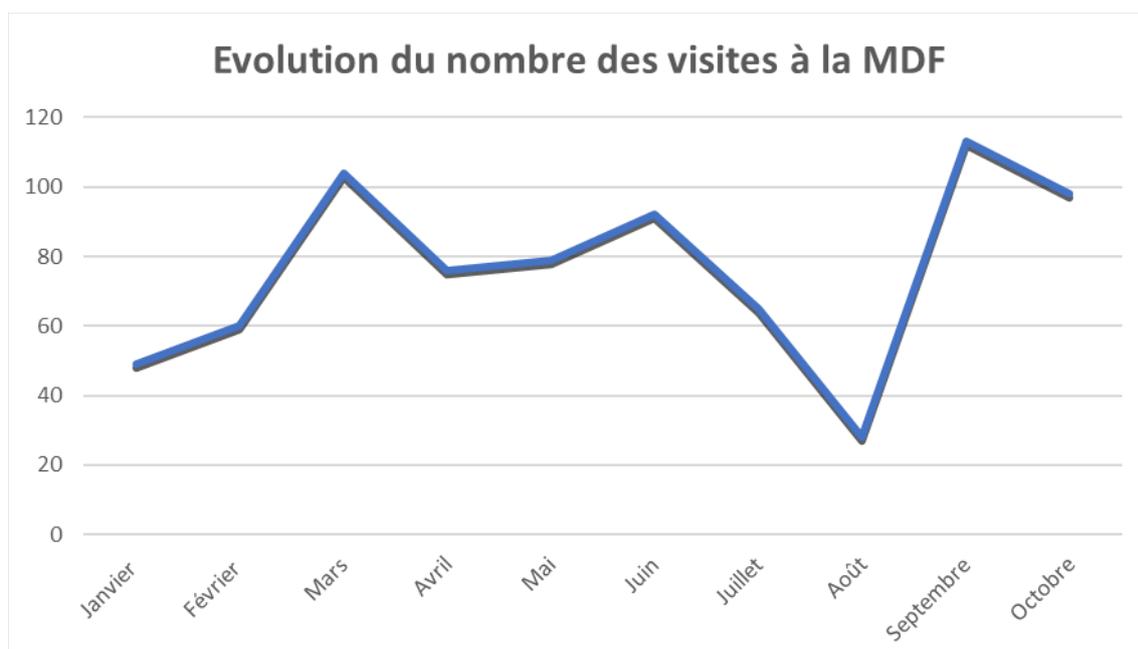
Les professionnelles qui animent ces ateliers sont formées à l'accompagnement des femmes victimes de violences ou travaillent avec ce public depuis plusieurs années, ce qui leur permet de repérer d'éventuelles situations de violences et/ou d'informer et orienter les usagères vers d'autres professionnel.les, selon la situation de chacune.

➤ Les orientations possibles

Les professionnelles de la maison des femmes de Pantin travaillent en complémentarité et en étroite collaboration avec différents services de la ville (Service social, pôle logement, pôle santé, etc.), les associations locales et l'intervenante sociale en commissariat de la ville.

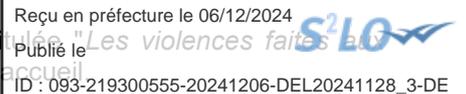
De manière générale, les professionnelles de la maison des femmes peuvent, selon les situations, orienter les femmes reçues vers les structures / organismes spécialisés et adaptés à leurs besoins.

➤ Statistiques de janvier à octobre 2024



- **FORMATION DES AGENT.ES D'ACCUEIL DE LA VILLE**

Le 10 octobre, la ville a organisé une demi-journée de sensibilisation intitulée "Les violences faites aux femmes, de quoi parle-t-on ?" à destination de l'ensemble de ses agent.es d'accueil.



Animée par les professionnelles de la Plateforme référente départementale de lutte contre les violences faites aux femmes (composée du CIDFF 93, de l'association SOS Femmes 93 et du MFPF 93), cette sensibilisation a permis à 26 agent.es de la ville de prendre conscience de la réalité des violences faites aux femmes.

Déroulé de la formation :

- Définition des violences faites aux femmes
- Etat des lieux
- Stratégie des agresseurs
- Conséquences sur les victimes
- Premières orientations

Méthodologie :

- Apports théoriques sur les mécanismes des violences et leurs conséquences
- Données chiffrées
- Supports vidéo

• LA SEMAINE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES – NOVEMBRE 2024

Dans le cadre du 25 novembre - journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes - la ville de Pantin souhaite poursuivre son engagement dans la lutte contre les violences faites aux femmes, en proposant divers événements thématiques destinés à sensibiliser et mobiliser différents publics par le biais d'interventions de professionnel.les spécialisé.es. Cette année, plusieurs actions sont proposées tout au long de la semaine du 25 novembre : représentation théâtrale, sensibilisations dans les établissements scolaires, séminaire, etc. Des violentomètres géants ont également été installés devant plusieurs équipements de la ville durant tout le mois de novembre.

Sensibilisation sur la prévention du système prostitutionnel à destination de l'ensemble des élèves de 4ème du collège Jean Jaurès de Pantin (soit 7 classes, représentant 155 élèves), animées par l'association ACPE (Agir Contre la Prostitution des Enfants)

- Lundi 25 et mardi 26 novembre
 - Collège Jean Jaurès de Pantin

Marche exploratoire avec deux groupes de 10 femmes (dont usagères de la Maison des femmes de Pantin)

- Lundi 25 novembre à partir de 18h00
 - Quartier Hoche

Séminaire sur les cyberviolences faites aux femmes à destination des professionnel.les du territoire

- Mercredi 27 novembre de 9h00 à 12h00
 - Salon d'honneur de l'Hôtel de ville

Programme de la matinée :

9h00 - 09h30 : Accueil du public

Autour d'un café

09h30 - 09h45 : Propos introductifs

Bruno Carrère, adjoint au Maire en charge des actions sociales et solidaires

09h45 – 11h00 : Interventions de trois associations sur les cyberviolences

Fédération Nationale Solidarité Femmes

Féministes contre cyberharcèlement

e-Enfance

11h00 – 11h30 : Temps d'échanges

11h30 – 11h40 : Conclusion

Hawa Touré, élue en charge de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations

Spectacle « London Bridge » d'Iman Kerroua. *London Bridge est le témoignage d'une jeune femme ambitieuse et déterminée, victime durant son enfance de violences intrafamiliales. Telle une ode à la vie et à la résilience, ce récit délivre un véritable message d'espoir.*

- Jeudi 28 novembre à 20h00
 - Salle Jacques Brel

Bilan de la première année d'existence de la Maison des femmes de Pantin à destination de l'ensemble des partenaires locaux

- Vendredi 29 novembre à 18h30
 - Atelier de l'association Pas Si Loin